



Une récente étude de la bibliothèque du Congrès américain pointait que 75% des films muets de l'époque ont été perdus. Dans l'Hexagone, le chiffre est probablement inférieur du fait d'un impact de la censure moindre et d'une politique de conservation des studios plus affirmée :

Militant de toujours de la conservation du patrimoine cinématographique, Martin Scorsese réaffirmait récemment dans un communiqué que l'art du cinéma muet est essentiel à la culture américaine. La cause de cette piquêre de rappel ? La diffusion récente d'un rapport «d'une valeur inestimable» selon le réalisateur, signé de la bibliothèque du Congrès américain, sur la conservation des films muets produits et distribués aux Etats-Unis entre 1912 et 1925. On y trouve des chiffres alarmants: l'étude conclut que, sur 11.000 films produits pendant cette période muette (the silent era), seulement 1.575 existent encore aujourd'hui dans leur forme complète. En d'autres termes, 75% de la production originale a disparu.

Le taux de perte varie selon les périodes (le pic maximal datant de 1917 et 1918) et selon les sociétés de production. La Metro-Goldwyn-Mayer (MGM) a réussi à conserver 68% de ses films muets, un record parmi toutes les sociétés américaines, alors que la Paramount n'a réussi à localiser que 29% de sa production.

- **Qu'en est-il en France?** □

- Les spécialistes hexagonaux de la conservation des films que nous avons interrogés ne disposent pas d'un chiffre unifié à l'échelle nationale mais semblent assez unanimes sur la question. « Le taux de films perdus est certainement bien inférieur en France qu'aux Etats-Unis. En France, il en manque mais pas autant », commente Béatrice de Pastre, directrice des collections à la direction du patrimoine du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

- Avec, là encore, des disparités marquantes entre les différentes sociétés de production: grâce à des catalogues et à des recherches minutieuses, le CNC a ainsi pu retrouver 1 409 films sur 1 428 produits par la société Lumière entre 1895 et 1905; par contre, sur 9 000 films édités entre 1896 et 1929, Pathé n'en a retrouvé que moins de 3 000. Les raisons de ces disparitions sont nombreuses, et à replacer dans un contexte historique parfois différent entre la France et les Etats-Unis.

- **La qualité des supports, un problème commun :**

- Les problèmes de qualité des supports des films de l'époque ne concernaient évidemment

pas que les Etats-Unis. Le nitrate de cellulose, alors utilisé comme support d'images, était un produit très inflammable et qui se détériorait très rapidement, expliquant notamment la perte fréquente de stocks de pellicules dans des incendies. Kees Baker, conservateur de la Cinémathèque de Toulouse, insiste sur le manque de précautions prises à l'époque, aux Etats-Unis comme en France, par certains studios : ces films nitrate pouvaient rester entassés dans les studios sans précaution de préservation. Ces pellicules appelées «films flamme» furent interdites en 1950 et remplacées par des supports acétate.

- Autre obstacle à la conservation d'un film : les studios imprimaient parfois plusieurs films sur une seule bobine. Chez Pathé, par exemple, on récupérait sur les copies des films la gélatine pour en faire un support pour un autre film. Avec ce phénomène de «rémulsion», les copies devenaient plus rares et si l'original venait à disparaître, le film disparaissait avec, précise Sophie Salmon, chargée de la collection historique des studios Pathé.

- **La destruction par censure, moins fréquente dans l'Hexagone :**

- En revanche, davantage de films furent détruits intentionnellement aux Etats-Unis qu'en France pour raison de censure. Cette «destruction organisée» a connu son apogée outre-Atlantique pendant la période du pré-code et du Code Hays, un code de censure régissant la production de films entre 1934 et 1966. Les studios, victimes de leur propre autocensure, se débarrassaient alors des films «à problèmes». La Warner fut ainsi la première société de production à détruire un film, *Convention City*, à l'arrivée du code. En France, la censure a officiellement disparu en 1906 mais a refait son apparition pendant les deux guerres mondiales. Une petite liste de films fut censurée mais la destruction pour cause de censure ne semblait pas être une option.

- **Une politique de préservation plus avancée en France ?**

- Au-delà des problèmes techniques et de la censure, reste un troisième facteur beaucoup plus large: la volonté en tant que telle des studios de conserver leurs archives filmiques. Et ce alors que, en France, le dépôt légal des films de cinéma n'a été instauré qu'en 1977; aux Etats-Unis, la loi sur le droit des artistes d'œuvres visuelles n'est apparue qu'en 1990. Juste après l'avènement du cinéma parlant, en France, certaines sociétés de production comme Eclair, Eclipse ou encore Luxe ne voyaient pas l'intérêt de conserver des films du début du XXème siècle, les opérations d'archivage des catalogues restant encore trop coûteuses et encombrantes. Ces sociétés organisaient donc des autodafés publics de leurs films pour laisser de la place aux suivants. En revanche, les studios Gaumont ont eux fait l'acquisition, dès les années 20, de locaux dans lesquels ils purent stocker tous leurs négatifs.

- «La pérennité d'un film dépendait surtout de sa valeur commerciale plus que de sa valeur

patrimoniale», ajoute Fabrizio Faggiano de la Fondation Jérôme Seydoux-Pathé, qui regroupe les archives (films et non-films) de Pathé depuis 1896. Plus un film avait du succès, moins il avait, évidemment, de chances de disparaître. Par exemple, les seize épisodes de Vie et Passion du Christ ont connu les faveurs du public de 1897 jusqu'à aujourd'hui et ont donc été conservés.

- Si les politiques variaient donc selon les studios en France, elle paraissent globalement y avoir émergé plus tôt qu'aux Etats-Unis. La MGM, pourtant en avance sur les autres sociétés de production américaines (elle est la première à bénéficier d'une protection par copyright), n'établit sa politique de conservation que dans les années 60. La Paramount Pictures développe elle un programme de préservation dans les années 80. Rien à voir, donc, avec les précautions prises dès les années 20 en France.

Source : Auteur Alexandra Le Seigneur